

# Procès-verbal

*De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 1er novembre 2010 à 20h00 à la salle municipale, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :*

*Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1*

*Monsieur Stéphane Breault, district 2*

*Madame Manon Desnoyers, district 3*

*Madame Jocelyne Larose, district 4*

*Monsieur Lucien Thibodeau, district 5*

*Madame Danielle Desrochers, district 6*

*Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Marcel Jetté, Maire*

*Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier /directeur général*

## Ordre du jour

### Session ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**10-11R-583**

##### **1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

*ATTENDU QUE le président de l'assemblée constate qu'il y a quorum;*

*En conséquence*

*Il est proposé par ;           Jocelyne Larose, district 4*

*Appuyé par;                     Manon Desnoyers, district 3*

*Et résolu*

*Que l'assemblée est déclarée ouverte et que l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> novembre 2010 est accepté.*

*ADOPTÉE*

**10-11R-584**

##### **1.2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 octobre 2010**

*ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis préalablement aux membres du Conseil;*

*En conséquence*

*Il est proposé par :   Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par :           Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 4 octobre 2010 est adopté.*

*ADOPTÉE*

**10-11R-585**

##### **1.3. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 13 octobre 2010**

*ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis préalablement aux membres du Conseil;*

*En conséquence*

*Il est proposé par :   Lucien Thibodeau, district 5*

*Appuyé par :           Stéphane Breault, district 2*

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 13 octobre 2010 est adopté.  
ADOPTÉE

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**10-11R-586**

#### **3.1. Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des comptes fournisseurs au montant de 319 365.00\$ et autorise le paiement.

ADOPTÉE

**10-11R-587**

#### **3.2. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois d'octobre 2010**

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois d'octobre 2010 au montant de \$1 391 895.28.

**10-11R-588**

#### **3.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 25 octobre 2010**

ATTENDU QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 961.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

En conséquence;

Il est proposé par ; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise en date du 25 octobre 2010.

ADOPTÉE

**10-11R-589**

#### **3.4 Rapport revenus et dépenses pour l'année en cours et ce en date 22 octobre 2010**

ATTENDU QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.

ADOPTÉE

**10-11R-590**

#### **3.5 Lettre d'entente Cols Blancs**

*ATTENDU* qu'un projet de lettre d'entente a été présenté à la municipalité;

*ATTENDU* que les deux (2) parties conviennent de cette lettre d'entente;

- QU'il est accordé à toute nouvelle personne salariée l'échelle 2 de leur appellation d'emploi, et ce, dès leur embauche ou rétroactivement à leur date d'embauche.
- Cette entente s'applique notamment aux nouvelles personnes salariées qui ne bénéficient pas encore de cet avantage soit; Bélinda Maurice, Johanne Bouchard, Lyne Potvin et Dany Potvin.

*En conséquence*

*Il est proposé par;* Jocelyne Larose, district 4

*Appuyé par;* Jean-Pierre Charron, district 1

*Et résolu*

*QUE* le Conseil mandate le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité cette lettre d'entente avec le syndicat.

*ADOPTÉE*

**10-11R-591**

**3.6 Embauche d'employé(s) temporaire(s)**

*Il est proposé par;* Lucien Thibodeau, district 5

*Appuyé par;* Danielle Desrochers, district 6

*Et résolu*

*QUE* le Conseil mandate Monsieur le Maire et le Directeur général à procéder à l'embauche d'employé(s) temporaire(s) à temps partiel, au besoin, afin de combler lorsqu'un salarié régulier est absent pour une courte période, et ce, pour une durée maximum de 10 jours.

*ADOPTÉE*

**10-11R-592**

**3.7 Mandat pour négociation convention collective des Cols blancs**

*ATTENDU* que selon la résolution 09-11R-527, les conseillers responsables des conventions collectives sont madame Jocelyne Larose et monsieur Jean-Pierre Charron;

*ATTENDU* que la convention collective des cols blancs est échue depuis le 31 décembre 2009;

*ATTENDU* que la Municipalité doit entreprendre sous peu les négociations;

*Il est proposé par;* Stéphane Breault, district 2

*Appuyé par;* Manon Desnoyers, district 3

*Et résolu*

*QUE* le Conseil mandate madame Jocelyne Larose et monsieur Jean-Pierre Charron en collaboration avec le Directeur général à entreprendre les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés cols blancs.

*ADOPTÉE*

**10-11R-593**

**3.8 Avis de Motion – Règlement 793-10 rémunération des élus**

*Avis de motion* est donné par monsieur Jean-Pierre Charron, district 1 à l'effet qu'un règlement d'amendement au règlement 557-02, dont le projet est annexé au présent avis de motion, l'objet de ce règlement d'amendement étant de modifier la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal.

#### **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10-11R-594**

##### **4.1 Protocole d'entente – Formation Pompier I**

*ATTENDU* que les nouveaux pompiers doivent recevoir la formation « pompier I » en vertu du schéma de couverture de risque en vigueur;

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Charles Borromé est accréditée par ENPQ (École Nationale des pompiers du Québec) pour la formation des pompiers;

*ATTENDU* que le directeur du Service des incendies de la Municipalité recommande la formation de trois (3) nouveaux pompiers;

*ATTENDU* que le centre de formation en sécurité incendie de Saint-Charles Borromé a soumis un offre de service pour la formation des trois pompiers au montant de \$6 900.00 plus les taxes applicables;

*En conséquence*

*Il est proposé par;* Jean-Pierre Charron, district 1

*Appuyé par;* Stéphane Breault, district 2

*Et résolu*

*QUE* le Conseil, suivant les recommandations du directeur du Service des incendies, offre la formation de « pompier I » à trois (3) nouveaux pompiers soit;

- Maxime Varin
- Mario Mongeaon
- Alexandre McLean

*QUE* les frais engendrés par cette formation soient affectés à même les budgets prévus à ces fins. Au poste budgétaire 1-02-160-00-454.

*QUE* le Conseil mandate monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente.

*ADOPTÉE*

#### **5. TRAVAUX PUBLICS**

**10-11R-595**

##### **5.1 Dépôt des requêtes du dernier mois**

*ATTENDU QUE* la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement les demandes d'interventions sollicitées par les contribuables ;

*En conséquence*

*Il est proposé par :* Lucien Thibodeau, district 5

*Et résolu*

*QUE* le Conseil accepte le dépôt des requêtes du dernier mois.

*ADOPTÉE*

**10-11R-596**

##### **5.2 Embauche d'un opérateur de niveleuse en remplacement de Michel Beauséjour**

*ATTENDU QUE* la Municipalité doit assurer la sécurité des chemins publics sur son territoire.

*ATTENDU QUE* la Municipalité a subi des dommages sur certains chemins publics lors des dernières pluies.

*ATTENDU QUE* la Municipalité doit assurer le remplacement temporaire de l'opérateur de la moto niveleuse qui est absent.

*Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4  
Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5  
Et résolu*

*QUE le Conseil ratifie l'embauche de Monsieur Richard Bélanger à titre de salarié à temps partiel au poste d'opérateur de niveleuse, du 19 octobre 2010 au 22 octobre 2010,  
ADOPTÉE*

**10-11R-597**      **5.3**      **Embauche d'employés temporaires pour le déneigement**

*Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5  
Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu*

*QUE le Conseil autorise l'embauche d'un chauffeur (journalier) temporaire pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 15 avril 2011.*

*QUE le Conseil autorise l'embauche de deux chauffeurs (journaliers) temporaires pour la période du 15 novembre 2010 au 15 avril 2011.  
ADOPTÉE*

**10-11R-598**      **5.4**      **Protocole d'entente – Service d'urgence**

*ATTENDU que la Municipalité doit offrir le service d'urgence aux travaux publics auprès des citoyens de la Municipalité de Sainte-Julienne;*

*ATTENDU que la direction générale appuyée du comité responsable de la convention collective propose un protocole d'entente pour la mise en place d'un service d'urgence municipal avec le syndicat des employés (es) Cols bleus;*

*ATTENDU que le Conseil a pris connaissance du protocole d'entente et s'en déclare satisfait;*

*Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu*

*QUE le Conseil autorise monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente sur le service d'urgence.*

*QUE la mise en application de ce protocole d'entente prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
ADOPTÉE*

**10-11R-599**      **5.5**      **Convention collective des cols Bleus**

*ATTENDU que le comité de travail constitué de madame Jocelyne Larose et monsieur Jean-Pierre Charron et monsieur Claude Arcoragi ont terminé et déposé auprès du Conseil un projet de convention collective pour une période 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;*

*ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du projet déposé ;*

*Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par ; Stéphane Breault, district 2  
Et résolu*

*QUE le Conseil autorise et mandate monsieur le Maire et le Directeur à signer pour et au nom de la Municipalité le projet de convention collective avec les employés cols bleus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014.*

ADOPTÉE

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU

10-11R-600

### 6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour règlement 782-10

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4  
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement d'enregistrement des personnes habiles à voter pour règlement numéro 782-10.

ADOPTÉE

10-11R-601

### 6.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour règlement 783-10

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du certificat relatif au déroulement d'enregistrement des personnes habiles à voter pour règlement numéro 783-10.

ADOPTÉE

10-11R-602

### 6.3 Emprunt temporaire – Dossier 782-10 PRÉCO Noyau villageois

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'autorisation du règlement d'emprunt ci-haut mentionné;

Il est proposé par; Stéphanie Breault, district 2  
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE la Municipalité emprunte temporairement du centre financier aux entreprises Lanaudière sud-ouest du mouvement Desjardins, un montant ne dépassant pas 2 218 950.00\$ équivalent à 100% du montant d'emprunt à long terme autorisé par le dit règlement.

QUE messieurs le Maire, le Directeur général ou le Directeur des finances sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE

10-11R-603

### 6.4 Mandat à LBHA – Étude de faisabilité (rue Cartier)

ATTENDU QUE la Municipalité doit réaliser une étude de faisabilité pour le réseau d'égout domestique afin de desservir adéquatement les résidences de la rue Cartier situées à l'ouest de la rue Albert.

En conséquence  
Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE la Municipalité octroie un contrat pour une étude de faisabilité pour la construction d'un réseau d'égout domestique sur la rue Cartier Ouest.

QUE la Municipalité accorde un montant de \$4 500.00 plus les taxes applicables à la firme LBHA inc. pour l'étude et les recommandations et ce à même le poste budgétaire 102-610-00-411.  
ADOPTÉE

## **7. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**10-11R-604**

### **7.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 octobre 2010**

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE la Conseil accepte le dépôt du procès verbal du 13 octobre 2010 du Comité Consultatif d'urbanisme.  
ADOPTÉE

**10-11R-605**

### **7.1.1 Demande de dérogation 2010-DM-026 / 2786, chemin McGill**

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure pour le 2786, chemin McGill afin de déroger à l'article 846 du règlement de zonage numéro 377 pour un garage attenant qui empiète de 26 pieds au lieu de 6 pieds 6 pouces.

ATTENDU qu'aucun préjudice n'est causé au voisinage;

ATTENDU que la construction de ce garage est en harmonie avec l'environnement;

ATTENDU que si le présent garage était détaché, il serait conforme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande;

En conséquence

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4  
Et résolu

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2010-DM-026 pour l'immeuble sis au 2786, chemin McGill, et ce, conditionnel à ce que la construction du garage soit faite selon le plan d'architecte.  
ADOPTÉE

**10-11R-606**

### **7.1.2 Demande de dérogation 2010-DM-028 / 1460 rue Champdoré**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure pour le 1460, rue Champdoré afin de déroger à l'article 36 (tableau 2) du règlement de lotissement no. 378 pour la diminution d'un lot en zone de conservation à 4 177.3 mètres carrés au lieu de 6 000 mètres carrés afin d'agrandir un autre lot qui a actuellement une superficie de 677.4 mètres carrés.

ATTENDU que les autres terrains du secteur ont moins de 6 000 mètres carrés;

ATTENDU que la présente demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU que les installations proposées sont plus environnementales;

*ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande;*

*Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2010-DM-028 pour l'immeuble sis au 1460, rue Champdoré.  
ADOPTÉE*

**10-11R-607**

7.2 **Adoption finale Règlement 792-10**

**Adoption finale du règlement no. 792-10, règlement modifiant le règlement de zonage No. 377 afin d'agrandir la zone commerciale C-4 à même une partie de la zone résidentielle R1-100.**

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Julienne à le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de réglementer les usages et les normes du territoire de la Municipalité;*

*CONSIDÉRANT QUE la demande d'agrandissement de la zone C-4 est conforme aux grandes affectations du schéma d'aménagement;*

*En conséquence,*

*Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5  
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu :*

*QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne et il est, par le présent Règlement 792-10 décrété ce qui suit :*

**Article 1 :**

*Agrandir la zone commerciale C-4 à même une partie de la zone résidentielle R1-100, tel que présenté à l'annexe I;*

**Article 2 :**

*Modifier le plan de zonage 508-2 de la Municipalité de Sainte-Julienne.*

**Article 3 :**

*Modifier la grille de zonage du règlement 377, pour la zone C-4, en abrogent le nombre deux (2) au nombre d'étage minimum et en le remplacent par le nombre un (1).*

**Article 4 :**

*Le présent Règlement 792-10 entrera en vigueur conformément à la Loi,*

*Avis de motion donné le 9 septembre 2010*

*Premier projet de Règlement adopté le 20 septembre 2010*

*Second projet de règlement adopté le 13 octobre 2010*

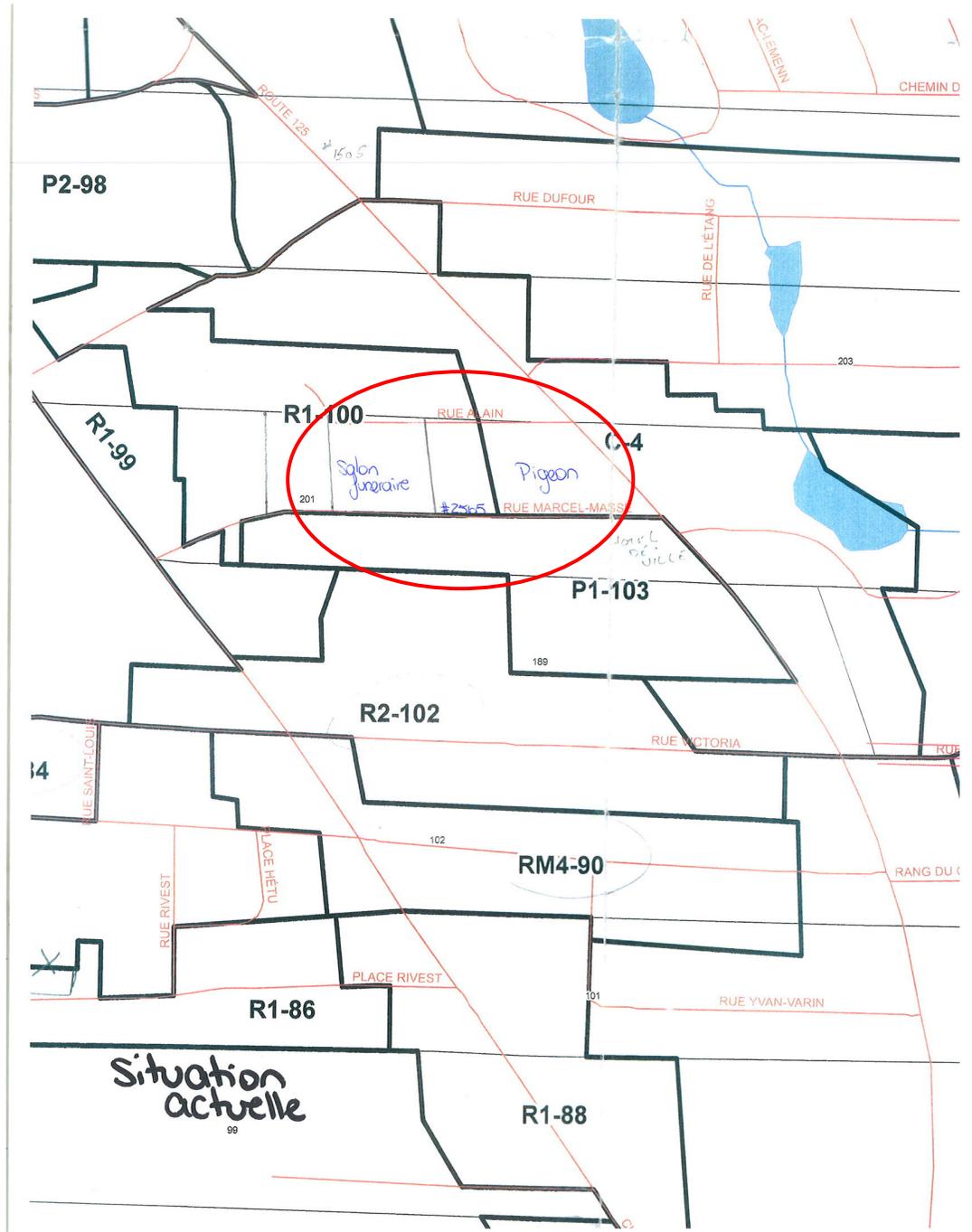
*Adoption finale du règlement le 1<sup>er</sup> novembre 2010*

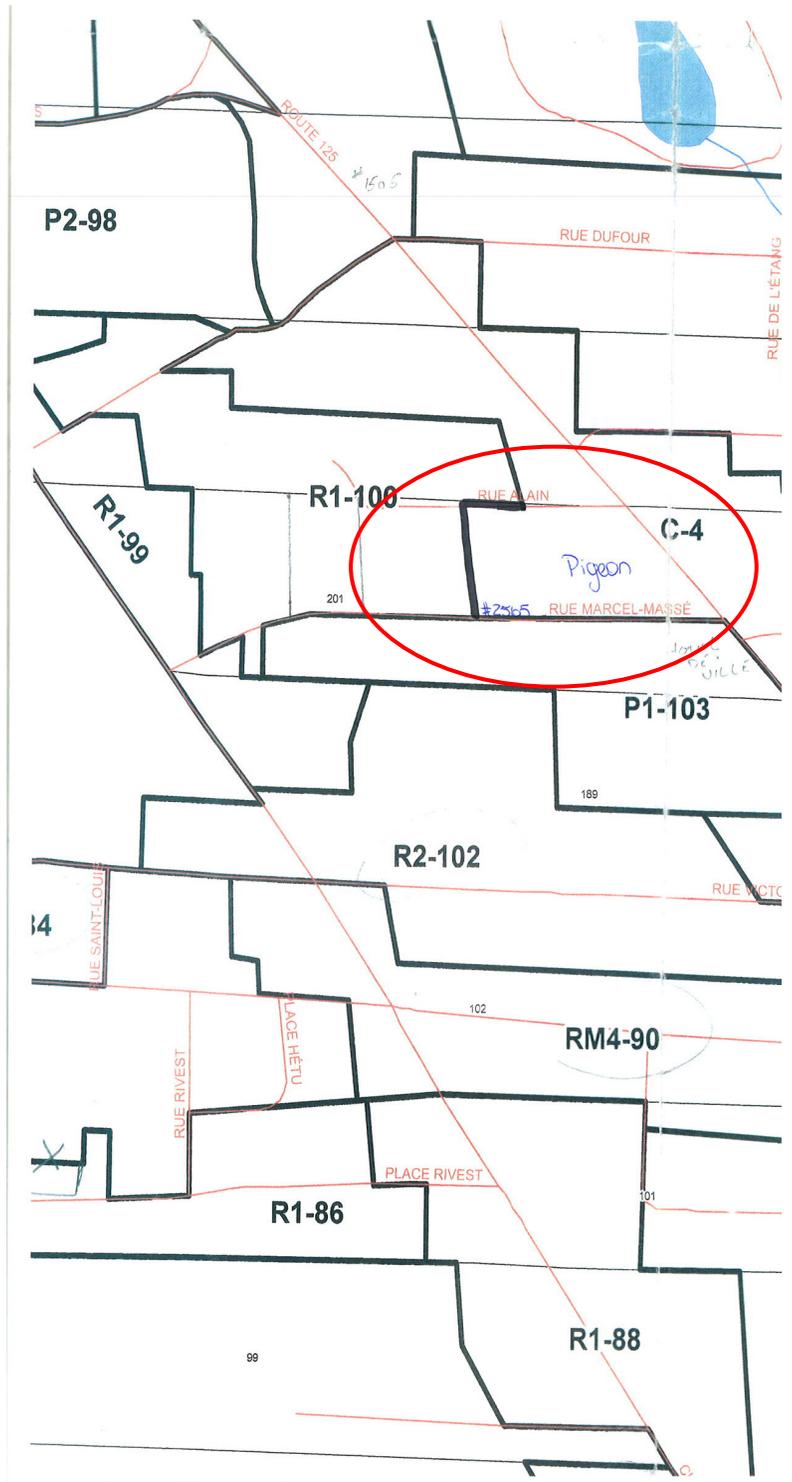
*Marcel Jetté  
Maire*

*Claude Arcoragi  
Directeur général/secrétaire-trésorier*

# ANNEXE I

Avant la modification





10-11R-608

7.3 Acquisition de terrain (échange) – Monsieur Fernand Wolfe

*ATTENDU QUE* la Municipalité a signée, conjointement avec Monsieur Fernand Wolfe, un plan cadastral parcellaire portant le numéro AG 42469;

*ATTENDU QUE* la Municipalité souhaite procéder à un échange d'une partie de lot portant le numéro 3 440 905 appartenant à Monsieur Fernand Wolfe contre une partie du lot 3 682 986 appartenant à la Municipalité;

*En conséquence,*

*Il est proposé par;* Lucien Thibodeau, district 5  
*Appuyé par;* Danielle Desrochers, district 6  
*Et résolu*

*Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;*

*Que la Municipalité accepte l'échange de lot avec Monsieur Fernand Wolfe;*

QUE la Municipalité devient propriétaire du lot 4 502 534 en totalité et que Monsieur Fernand Wolfe devient propriétaire du lot 4 502 535;

QUE la Conseil mandate Monsieur le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à cette transaction.

QUE le Conseil mandate Michel Riopel Notaire à titre de notaire instrumentant pour la présente transaction;

ADOPTÉE

**10-11R-609**

**7.4 Acquisition de terrain – Monsieur Bruno Doré**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une promesse de cession pour le lot 4 079 957 et une partie du lot 4 081 441;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre possession desdits lots;

En conséquence,

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité accepte la cession pour le lot 4 079 957 et une partie du lot 4 081 441;

QUE la Municipalité mandate le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à cette transaction.

QUE la Municipalité mandate Notaire Jacques Côté à agir à titre de notaire instrumentant pour la présente transaction.

ADOPTÉE

**10-11R-610**

**7.5 Acquisition de terrain – Plomberie Montcalm**

ATTENDU que la Municipalité occupe une partie de terrain appartenant à Plomberie Montcalm située à l'intersection de la route 125 et de la rue Adolphe ayant une superficie de 66.9 mètres carrés;

ATTENDU que la Municipalité avait conclue une entente d'acquisition pour un somme de \$5000.00 plus les taxes applicables pour ladite parcelle de terrain;

En conséquence

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité accepte la demande de Plomberie Montcalm pour l'achat de 66.9 mètres carrés au montant de \$5 000.00 plus les taxes applicables aux conditions suivantes;

- La Municipalité assume les frais du notaire instrumentant;
- La Municipalité accepte de défrayer les coûts d'arpenteur pour la préparation d'une description technique des lieux et du plan de lotissement nécessaire à la transaction;
- Le Conseil mandate monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents.

ADOPTÉE

10-11R-611

**7.6 Rétrocession d'une partie du lot P158-1 (Monsieur Réjean Levesque)**

*ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1474 rue Édouard occupe une partie de la rue Édouard;*

*ATTENDU QUE le propriétaire offre d'acheter une partie de l'immeuble pour un montant de \$3 500.00 plus taxes applicables;*

*En conséquence*

*Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5*

*Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3*

*QUE la Municipalité accepte l'offre d'achat au montant de \$3 500.00 pour la vente de 150 mètres carrés aux conditions suivantes;*

- *L'acquéreur assume les frais de notaire instrumentant;*
- *L'acquéreur assume les frais d'arpenteurs pour la préparation d'une description technique des lieux et du plan de lotissement nécessaire à la transaction.*

*QUE le conseil municipal mandate Monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à cette transaction.*

*ADOPTÉE*

**8. LOISIRS ET CULTURE**

10-11R-612

**8.1 Adhésion à la Fondation des Samares**

*ATTENDU que la Municipalité a été sollicitée par la Fondation des Samares ;*

*Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*QUE le Conseil adhère à la Fondation des Samares pour un montant de \$100.00, et ce, à même le poste budgétaire de subvention aux organismes soit le 1-02-701-10-950.*

*ADOPTÉE*

10-11R-613

**8.2 Nomination de la personne responsable du dossier des aînés**

*ATTENDU que la Municipalité a entrepris les procédures pour la démarche MADA;*

*ATTENDU que le Conseil a déjà adoptée la résolution 10-10R-560 à l'égard de cette démarche;*

*ATTENDU que selon les exigences de la démarche MADA, un Conseiller doit être porteur du dossier « Aînés »;*

*En conséquence*

*Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4*

*Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5*

*Et résolu*

*QUE le Conseil nomme Madame Danielle Desrochers à titre de Conseillère responsable du dossier des aînées.*

*ADOPTÉE*

10-11R-614

**8.3 Rallye Automobile – Groupe Scout Sainte-Julienne**

*ATTENDU QUE le Groupe Scouts de Sainte-Julienne organise une campagne de financement pour poursuivre les activités de l'organisation.*

*ATTENDU QUE le Groupe Scouts de Sainte-Julienne sollicite la participation des membres du Conseil municipal au rallye automobile qui se tiendra le samedi 6 novembre 2010.*

*En conséquence*

*Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par : Stéphane Breault, district 2*

*Et résolu*

*QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne achète deux (2) billets pour le rallye automobile ainsi 3 billets additionnels pour le souper seulement.*

*Que le Conseil de la Municipalité autorise le paiement de 80.00\$ à même les crédits budgétaires alloués pour les subventions aux organismes (1-02-701-10-950)*

*ADOPTÉE*

**10-11R-615**

**8.4 Gratuité salle Municipale – Finissants 6<sup>ème</sup> année**

*ATTENDU QUE la Municipalité a reçue une demande de prêt de salle afin d'organiser un souper spaghetti pour amasser des fonds pour le bal des finissants des élèves de 6<sup>ème</sup> année de l'École Notre-Dame de Fatima;*

*En conséquence,*

*Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*QUE la Conseil autorise le prêt de la salle municipale gratuitement pour cette soirée spaghetti qui aura lieu samedi le 13 novembre prochain.*

*ADOPTÉE*

**9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

**10-11R-616**

**9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

*CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé;*

*Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3*

*Et résolu :*

*QUE l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010 est levée.*

*ADOPTÉE*

*FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 13 décembre 2010.*

*Claude Arcoragi  
Sec-trésorier /directeur général*

*Marcel Jetté  
Maire*